

## **COMMUNE DE SAINT-BARTHÉLEMY LE PLAIN**

### **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU**

**27/01/2015 POUR AFFICHAGE**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, le 27 janvier 2015, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M.DARD Thierry, Maire.

**Membres présents** : BUFFIERE Didier – CELLIER Jean-Paul – CHAPPELLE Patrick – CHAPOUTIER Dominique – COISSIEUX Gilles – COISSIEUX Jean-Yves – DARD Thierry – DESESTRET Laurent – DESPESE Arnaud – FIGON Evelyne – OSTERNAUD Grégory – PALISSE Eric – VAUX Françoise – VERON Cédric

**Membres excusés** : ROCHE Eric (procuration OSTERNAUD)

**Membres absents** :

**Secrétaire de séance** : OSTERNAUD Grégory

#### **1. Location du terrain de foot**

M.le Maire expose au Conseil les suites concernant la location du terrain de foot. Il rappelle que le précédent bail se terminait au 31/12/2013, et que l'avenant qui avait été alors proposé aux propriétaires n'a jamais été retourné par cette dernière à la Mairie. Faute de quoi le paiement n'a pas pu être effectué pour l'année 2014 (car pas de paiement possible à la Trésorerie sans pièce justificative valide)

Après la délibération prise en Conseil Municipal le 18 décembre 2014, un nouveau bail avait été réalisé et proposé aux propriétaires. Le loyer proposé s'élevait à 850€ pour le stade et 190€ pour le parking. Le bail était proposé pour une durée de 6 ans (2014-2020).

Après une rencontre avec ces derniers, ils refusent de signer le bail. Un courrier a été déposé en Mairie le 27 janvier, expliquant qu'ils souhaitent une augmentation du loyer à 900€ pour le terrain et 200€ pour le parking. Ils souhaitent en outre pouvoir mettre fin au bail à tout moment par simple lettre recommandée 6 mois à l'avance.

Le Conseil suggère de se renseigner auprès du service juridique de la commune afin de voir quelle réponse à donner au sujet de la résiliation de la part du bailleur afin de ne pas mettre en péril le club de foot.

#### **2. Groupe de travail Complexe Sportif**

Afin de palier à la situation actuelle du terrain de foot, le Maire propose la création d'un groupe de travail en partenariat avec la commune de Colombier le Jeune afin de préparer un projet de complexe sportif commun aux deux villages. 9 membres représenteront chaque commune, les deux maires étant membres de droit et présideront la commission. Pour St-Barthélemy, le maire propose les membres de la commission animation/sport à savoir : BUFFIERE Didier, CHAPOUTIER Dominique, COISSIEUX Gilles, DESPESE Arnaud, CHAPTOIS Jean-Philippe et VERON Cédric. S'ajouteront VERON Gaétan (président du FCCSB) et OSTERNAUD Grégory. Les représentants de Colombier le Jeune restent à être définis.

#### **3. Travaux dans les logements communaux**

M. le Maire expose que puisque l'emprunt souscrit pour la voirie a été réalisé sur la base du montant TTC et non HT comme habituellement, cette marge sera utilisée pour financer le reste des travaux au Soleil Levant, à savoir le remplacement des portes et fenêtres, sur la base du devis de M.PALISSE Xavier, d'un montant de 8278,59€.

Des devis vont être demandés pour la pose d'une parabole à l'immeuble Le Fournil (REY) et pour l'installation de nouvelles sonnettes (ROMAIN Maxime et BRUNIERE Cédric)

#### **4. Mutuelle communale**

Le Maire expose au Conseil le projet de Mutuelle Communale. Par l'intermédiaire de l'association ACTIOM, la commune peut demander une accréditation afin de permettre aux administrés de bénéficier de tarifs avantageux pour leur mutuelle de santé. Les documents seront distribués aux administrés, et ceux-ci pourront choisir leur mutuelle et s'inscrire. Cette procédure n'engage aucun frais pour la commune. Il est rappelé que les administrés ne devront pas passer par le secrétariat de mairie pour tout renseignement relatif à leur contrat mais par la mutuelle dont les coordonnées sont indiquées sur le formulaire.

#### **5. Questions diverses**

- La communauté de communes Hermitage-Tournonais organise le 21 mars une journée de nettoyage des déchets sauvages sur tout le territoire intercommunal. Chaque commune a le choix de participer. La commune de St-Barthélemy participera à cette journée d'action. L'heure de RDV et les endroits à nettoyer restent à définir. La communauté de communes mettra à disposition des gants, des sacs en plastique ainsi que des affiches et des flyers.
- La salle polyvalente sera mise à disposition pour les réunions publiques dans le cadre des élections départementales du mois de mars 2015. Deux dates sont déjà fixées : SAUSSET Frédéric le 20 février à 19H, QUINKAL Maurice le 10 mars à 18h.
- La commune va collaborer avec le CAUE pour ses futurs projets, notamment la révision du PLU. L'adhésion annuelle s'élève à 140€ et fait l'objet d'une convention entre la commune et le CAUE. Les interventions ultérieures sont payantes en fonction du type de service demandé et de la population de la commune. La convention pour la maîtrise d'ouvrage du PLU s'élèvera pour la commune à 3000€ TTC.
- Concernant la demande de M.VINCENDON Marc pour racheter une bande de terrain communal longeant sa propriété, le Service des Domaines ne peut intervenir officiellement pour fixer un tarif de vente, car leurs interventions sont limitées aux communes ayant un plus grand nombre d'habitants. Le conseil municipal décide de se renseigner auprès d'un notaire pour obtenir une estimation.
- Concernant la précédente demande des habitants de La Tuilière, ces derniers ont fait une nouvelle demande suite à la décision de la commune de ne pas réaliser d'enquête publique. Ils estiment être propriétaires du chemin qui aurait été vendu aux précédents propriétaires. Le conseil estime qu'il serait préférable de se renseigner auprès de la SAFER dans un premier temps, et de les inviter au prochain Conseil avec tous leurs documents.
- En ce qui concerne le déneigement, la commune devra établir une convention avec Jean-Claude GERVY afin d'une part de lui racheter sa lame, et d'autre part de le missionner pour les travaux de déneigement. Un contrat sera également établi avec M.VAUX Emmanuel pour les mêmes travaux, avec une liste des chemins qui lui incombent
- Totalgaz avait sollicité la commune afin de savoir si les limitations de tonnage acceptaient l'exception « sauf desserte locale » où si la circulation est vraiment limitée notamment en cas de problèmes topographiques où de présence d'ouvrage d'art. une réponse leur sera faite pour leur dire que l'accès leur sera autorisé pour leur livraison.
- Un devis a été établi pour des travaux aux Bernes afin d'éviter que les eaux pluviales inondent la maison de Mme FLANNERY. Le devis s'élève à 720€. Le Conseil fait remarquer qu'une petite bande de terrain pourrait être privée, et qu'il convient de se renseigner avant de faire les travaux.